

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

TENTATIVE DE PASSAGE EN FORCE DU GOUVERNEMENT POUR SABORDER L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Le gouvernement choisit de s'attaquer une fois de plus au service public d'enseignement supérieur et de la recherche (ESR) en inscrivant hier, subrepticement, le projet de loi intitulé « modernisation et régulation de l'enseignement supérieur » à l'ordre du jour du Conseil supérieur et l'éducation (CSE) du 3 juillet et de celui du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER) du 8 juillet pour avis, avant son passage au conseil des ministres pour être présenté au parlement peut-être avant la fin de la session parlementaire le 11 juillet 2025.

Son contenu est explosif. Non seulement il permettrait au ministère, par arrêté et sans avis du CNESER, de retirer des accréditations de formation aux établissements sur simple avis du Haut conseil de l'évaluation, de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES) – dont le ou la président·e ainsi que les membres du collège de direction sont tous et toutes nommé·es par l'exécutif –, mais il supprimerait le monopole de la collation des grades et titres universitaires aux seuls établissements publics pour l'ouvrir aux établissements privés. Pourquoi offrir une telle aubaine au secteur privé dont les dérives sont patentes ?

Le rôle des recteurs et rectrices de régions académiques serait renforcé : ils et elles pourraient prendre de simples arrêtés qui étaient jusque-là l'apanage du ministère, pour la nomination de directeurs ou directrices d'école ou d'institut mais aussi l'ouverture ou la fermeture de formations, retirant l'accréditation sans avis du CNESER.

Enfin le texte prolonge de cinq ans « l'expérimentation » des regroupements sous la forme d'Établissements publics expérimentaux (EPE) ouverte depuis 7 ans, par la loi du 20 décembre 2018. À ce jour aucune analyse ni bilan n'a été réalisé ni publié et aucun bénéfice n'a été tiré de ces mille-feuilles administratifs que ce soit pour les personnels, les étudiant·es, ou pour les missions confiées aux Établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP). Les EPE organisent la grande confusion entre établissements privés et publics qui les composent, la légitimation institutionnelle des établissements privés qui s'y associent ainsi que le recul de la démocratie universitaire. Le texte entérine les dérives présentes dans les grands établissements créés lors des sorties « d'expérimentation ».

Au-delà du contenu inacceptable, le calendrier et la méthode s'emploient à nier toute concertation ou dialogue social. Ils tentent de museler la contestation des personnels et des étudiants. Pour le SNESUP-FSU, il est impensable d'accélérer ainsi la marchandisation de l'enseignement supérieur, de saborder l'enseignement supérieur public et de livrer ses diplômes au privé. Il s'emploie à construire dans l'unité la plus large les mobilisations pour défendre le service public de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Paris, le 27 juin 2025